

COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 28/05/2026
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 28/05/2026
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	Publié le ID : 084-218400109-20260526-034_2026-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2026

N°034\_2026

DATE DE LA CONVOCATION :  
19/05/2026  
DATE D’AFFICHAGE :  
19/05/2026

**Nombre de membres**  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Absent : 1  
Ayant donné procuration : 5

### OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES A925 ET A861 A L'EURO SYMBOLIQUE

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt-six, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session du mois de mai sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Alain BEDOS en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Alain BEDOS, Laurie BESSON, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Emma LEON, Stella REYNAUD, Marie-José RUIZ et Didier VILLEMUS

**Absents ayant donné procuration :** Monsieur Thierry DELESCLUSE donne pouvoir à Monsieur Edouard DILLIES, Madame Magali FERRAT donne pouvoir à Madame Marie-José RUIZ, Monsieur Alexandre HAYEK donne pouvoir à Monsieur Didier AUCHOIX, Madame Julia RIGAMONTI donne pouvoir à Madame Laurie BESSON, Madame Morgane VERBE donne pouvoir à Monsieur Didier VILLEMUS ;

**Absents :** Madame Marie-Line LISI

#### Exposé des motifs :

Les parcelles cadastrées A925 et A861 appartenant à Monsieur RIGAMONTI François sont grevées d'un emplacement réservé délimité par le Plan Local d'Urbanisme de la commune en vigueur depuis 2012. Cet emplacement est réservé à une destination d'utilité publique.

Dans le cadre des travaux entrepris sur le chemin de Fontvieille, la commune a dû empiéter sur les parcelles A925 et A861 au niveau de la bande réservée, afin d'implanter un ouvrage public, plus précisément un mur de soutènement.

Dans ce contexte, un accord a été signé le 20 mai 2025, entre le propriétaire de la parcelle, Mr RIGAMONTI François, et la commune de La Bastidonne.

#### Visas :

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 novembre 2012,

**Considérant** l'accord signé le 20 mai 2025, entre Monsieur RIGAMONTI François et la commune de La Bastidonne,

**Considérant** la réalisation des travaux sur le chemin de Fontvieille,

Au vu de ce qui précède, oui l'exposé de Monsieur Didier VILLEMUS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ▶ **DECIDE** d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique (1 €)
- ▶ **AUTORISE** Madame La Maire à solliciter l'office notarial DUBUS et ROBERT à MIRABEAU, pour la signature des actes et tous documents afférents à l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie des parcelles A 925 et A 861
- ▶ **DIT que** les frais de notaire et annexes seront à la charge de la commune
- ▶ **DIT que** les dépenses seront prévues au budget communal, section d'investissement
- ▶ **AUTORISE** Madame la Maire à signer les actes nécessaires

Madame La Maire,  
Emma LEON

Emma LEON  
Maire  
27 mai 2026

Le Secrétaire de séance,  
Alain BEDOS

Fait à La Bastidonne,  
Le 26 mai 2026.



Parc  
naturel  
régional  
du Luberon



La Bastidonne

<b>COMMUNE DE LA BASTIDONNE</b>
<b>République Française</b> <b>Département Du Vaucluse</b> <b>F-84120 LA BASTIDONNE</b>
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: <a href="mailto:mairie@la-bastidonne.fr">mairie@la-bastidonne.fr</a>

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 084-218400109-20260526-034_2026-DE